

Le collectif de Kanaky en tournée en France

jeudi 24 septembre 2009, par [BALTZER Marc](#), [Collectif Solidarité Kanaky](#), [NPA](#) (Date de rédaction antérieure : 8 septembre 2009).

Sommaire

- [Communiqué du NPA. Une déléгат](#)
- [Une délégation kanak bientôt](#)
- [Campagne de soutien aux \(...\)](#)

Depuis l’incarcération des syndicalistes, en Nouvelle-Calédonie un collectif s’est créé pour la défense des droits fondamentaux et la lutte contre les discriminations.

Composé de partis politiques (Union Calédonienne, UCR, Parti Travailleiste), de syndicats (USTKE, SLUA, syndicat d’étudiants), d’associations de jeunes des quartiers, du comité Rhebuu Nuu, de coutumiers, de personnalités du monde social et de l’église.

Ce collectif anciennement comité pour la libération des syndicalistes emprisonnés, a décidé de créer un observatoire des droits de l’homme, y compris les droits autochtones, et de tenir à jour un livre blanc sur les atteintes à ces droits en Kanaky remontant à décembre 2006 date à laquelle l’USTKE s’est engagée à la mise en place de son alternative politique et ouvrant ainsi le libre cours à la répression de l’appareil judiciaire et des forces de répression coloniales. .

Une délégation de ce collectif se déplacera en France métropolitaine du 9 au 20 septembre 2009 pour communiquer et interpeller des personnalités et organisations politiques, syndicales et juridiques sur les atteintes aux droits de l’Homme par la France en Nouvelle-Calédonie.

Cette délégation sera composée de :

Wakene Alphonse PUJAPUJANE (vice-président de l’USTKE), Georges MANDAOUÉ (Vice-Président du Parti Travailleiste, élu à la Province Nord et ex-Sénateur coutumier pendant 10 ans), André VAMA (président de Rhebuu Nuu), Thierry KAMEROMOIN (responsable de l’Union Calédonienne)

Et ils seront présents à Paris le 15 septembre pour commenter la décision de la cour d’appel de Nouméa sur les 28 syndicalistes de l’USTKE, parmi lesquels six risquent de rester en prison.

Programme :

Mercredi 9 septembre

10h : rencontre à l’Assemblée nationale avec des parlementaires

10h45 : conférence de presse à l’Assemblée nationale

12h : rencontre avec des sénateurs, au Sénat

16h : rencontre avec des élus du Conseil de Paris, à l’Hôtel de Ville

18h : rencontre avec Maître William Bourdon

Jeudi 10 septembre

à TOURS :

18h : rencontre avec Madame Marie-France Beaufile, sénatrice-maire, à la mairie de St Pierre des Corps

20h : Point de presse et Meeting-débat à Tours (Les Halles, salle 121)

Vendredi 11 septembre

11h : rencontre avec Bernard Thibault (Montreuil, CGT)

Fête de l'Humanité

15h : présence au stand de la fédération Mines-Energie de la CGT, Forum Social.

16h : prise de parole au stand des Elus communistes et républicains

Samedi 12 septembre

Fête de l'Huma

11h30 : Débat à l'espace « Forum social », sur le thème des luttes sociales.

à 18h30 : Débat à l'espace « Agora », aux côtés du LKP, sur le thème des luttes dans les Dom-Tom

Dimanche 13 septembre

11h30 : Débat au stand du NPA sur la situation en Kanaky

14h : Débat à l'espace « Agora »

15h45 : Grande-scène.

Lundi 14 septembre

16h : rencontre avec Monseigneur Jacques Gaillot

19h, Espace Jean Dame, 17 rue Léopold Bellan, 75002 Paris (métro Sentier) : Meeting de la délégation, avec la participation de Elie Domota (LKP), Olivier Besancenot (NPA), José Bové (député européen, Europe Ecologie), Bruno Dalberto (CGT), Christian Mahieux (Solidaires), Alain Mosconi (STC).

Espace Jean Dame, 17 rue Léopold Bellan, 75002 Paris (métro Sentier)

Mardi 15 septembre

11h : conférence de presse publique à Paris pour commenter le verdict de la cour d'appel de Nouméa

16h : rencontre avec René Dosière, député socialiste, à l'assemblée nationale

18h : rencontre le le MJKF et étudiants kanaks (au DEFAP, Paris)

Mercredi 16 septembre

11h : Parlement européen de Strasbourg, rencontre avec des députés européens, en présence de journalistes.

Jeudi 17 septembre

10h : rencontre avec les organisations syndicales nationales

18h : rencontre avec la LDH

Vendredi 18 septembre

à TOULOUSE :

18H00 : conférence de presse au local du NPA (9 rue corneille)

20h00 Meeting-Débat, salle Castelbou (22 rue Léonce Castelbou, Quartier Arnaud-Bernard, Métro ligne B Station Compans Caffarelli)

Samedi 19 septembre

journée : à Toulouse, rencontre avec les jeunes kanak vivant en France (parc du Zenith, rue Gaston Ramon, voie du T.O.E.C)

soir : participation à la soirée hommage à Jean-Yves Barrère, à Paris :

<http://www.reseau-ipam.org/spip.php?article1705>

D'autres RDV sont prévus et en attente de confirmation, notamment des audiences à l'Elysée, à Matignon et au Ministère des Dom-Tom et Ministère de la Justice.

Donc un agenda à consulter tous les jours pour ajustements et précisions chaque jour.

* Publié sur <http://www.solidaritekanaky.org/>

Communiqué du NPA. Une délégation kanak en France

Une délégation du Collectif pour la défense des droits en Kanaky sera présente en France du 9 au 20 septembre.

Elle sera composée de Alphonse Pujapujane (vice-président de l'USTKE), Georges Mandoué (vice-président du Parti Travailleiste, élu de la Province Nord), André Vama (président de Rhebuu Nuu), Thierry Kameromoin (responsable de l'Union Calédonienne).

A la veille du rendu des jugements suite au procès en appel des syndicalistes de l'USTKE, cette délégation participera à de nombreuses initiatives de solidarité, rencontres, meetings à Paris et dans plusieurs villes en régions (Tours, le Parlement de Strasbourg, Toulouse).

Elle tiendra une conférence de presse, le mercredi 9 septembre, à 10h45, à l'Assemblée nationale. Le dimanche 13 septembre, à 11h30, elle participera à un débat sur la situation en Kanaky, au stand du NPA, à la fête de l'Humanité.

Le lundi 14 septembre, à 19 heures, meeting de la délégation, avec la participation d'Olivier Besancenot, à l'Espace Jean Dame, 17 rue Léopold Bellan, Paris 2 (métro : Sentier).

Mardi 15 septembre, à 11h, conférence de presse à Paris pour commenter le verdict de la cour d'appel de Nouméa.

Le NPA, qui a soutenu les mobilisations sociales en Kanaky et les syndicalistes de l'USTKE en butte à une répression digne d'une justice coloniale, réaffirme son exigence de la libération des syndicalistes condamnés et emprisonnés.

Le 8 septembre 2009.

Une délégation kanak bientôt en France pour une tournée de communication

Article des Nouvelles-Calédoniennes, le 28 août 2009, à la suite de la conférence de presse du Collectif :

Le collectif pro-USTKE communique en Métropole

Les défenseurs des syndicalistes emprisonnés élargissent leur action à la lutte contre les discriminations et les atteintes aux droits de l'homme. Leurs représentants vont plaider leur cause en Métropole, d'où ils commenteront la décision de la cour d'appel, le 15 septembre.

Le « collectif pour la défense des droits et des libertés et pour la libération des syndicalistes emprisonnés » change de nom et de mission. Désormais, ceux qui s'étaient réunis après l'incarcération des six syndicalistes USTKE, fin juin (1), se font appeler « collectif pour la défense des droits fondamentaux et la lutte contre les discriminations ». C'est (un peu) plus court, et ça ne signifie pas tout à fait la même chose.

« On dénoncera le phénomène de corruption et la délinquance financière. »

« Nous allons créer un observatoire des droits de l'homme, y compris les droits autochtones », a expliqué Alphonse Pujapujane, troisième vice-président de l'USTKE, hier lors d'une conférence de presse à la Vallée-du-Tir. « On tiendra à jour un livre blanc des atteintes aux droits de l'homme en Nouvelle-Calédonie, notamment celles de l'État. On défendra l'accès à la justice et les justiciables [...] On dénoncera le phénomène de corruption et la délinquance financière, qui sont des obstacles au rééquilibrage [...] et qui ne sont jamais poursuivis. » Pour cela, une association sera montée rapidement.

Dans un futur proche, le collectif enverra une délégation en Métropole, « auprès de nos relais traditionnels [et] tous ceux qui voudront nous entendre », détaille Georges Mandaoué, sénateur coutumier.

Le but sera d'être présents là-bas le 15 septembre pour commenter la décision de la cour d'appel de

Nouméa sur les 28 syndicalistes de l'USTKE, parmi lesquels six risquent de rester en prison. Avec l'espoir de « porter la bonne parole » dans les médias nationaux.

Enfin, le collectif a répété sa défiance vis-à-vis de l'Etat. Ses membres ont vivement critiqué l'intervention des gendarmes, hier matin à Saint-Louis (lire en page 3), « alors que l'Etat, d'un autre côté, nous demande d'apaiser la situation ».

(1) L'USTKE, le Parti travailliste, l'UC, l'UCR, le SLUA, Rheebeu Nuu, des coutumiers et des associations de jeunes.

Marc Baltzer

NPA et CGT-pénitentiaire « solidaires » de Gérard Jodar

Le NPA d'Olivier Besancenot a demandé mercredi la libération « sans délai » de Gérard Jodar et de « ses camarades », dénonçant des « manœuvres de criminalisation de l'action syndicale ». « Comme ce serait le cas en Métropole pour des faits similaires, Gérard Jodar et ses camarades doivent être libérés sans délai », demande le parti anticapitaliste.

La CGT-pénitentiaire a de son côté dénoncé mercredi un « acharnement » de la justice contre Gérard Jodar. La troisième organisation chez les surveillants de prison, qui précise qu'elle est représentée par la section pénitentiaire de l'USTKE à Nouméa, a fustigé dans le même communiqué les conditions de détention « extrêmement difficiles » au centre pénitentiaire de Nouméa, « une prison honteusement insalubre et vétuste » hébergeant actuellement « 420 détenus pour 190 places ».

Le PCF dénonce une criminalisation de l'action syndicale

Le Parti communiste français a assuré, mardi, les syndicalistes calédoniens de sa solidarité après le maintien en détention de Gérard Jodar et a critiqué une « tendance à la criminalisation de l'action syndicale ». « Aucun signe d'apaisement n'apparaît. Au contraire, l'avocat général a demandé la confirmation de toutes les peines, voire plus », écrit Jean-Louis Lemoing, membre du comité exécutif du PCF en charge des Dom/Tom. Pour le PCF qui « assure les syndicalistes concernés et l'USTKE de sa solidarité et fait part de sa disponibilité pour contribuer à la mobilisation contre ce jugement inique », « ce réquisitoire atteste d'une tendance à la criminalisation de l'action syndicale ».

<http://www.info.lnc.nc/>

* Publié sur <http://www.solidaritekanaky.org/>

Campagne de soutien aux syndicalistes emprisonnés

Mercredi 26 août 2009

CAMPAGNE DE SOUTIEN AUX SYNDICALISTES EMPRISONNÉS À NOUMÉA

Qui est en prison et quelles sont les peines :

Les peines de prison ferme avec mandat de dépôt :

- Gérard Jodar, président de l'USTKE (1 an de prison ferme)
- Sagato Uvéakovi, adhérent et militant de la Fédération BTP, représentant syndical (6 mois fermes)
- Sélé Lami, adhérent et militant de la Fédération Commerces et Divers, délégué syndical (6 mois fermes)
- Thierry Gnipate, adhérent et militant de la Fédération BTP, délégué syndical (4 mois fermes)

Ces camarades sont en détention depuis le 29 juin 2009

Les peines de prison ferme avec maintien en détention

- Michel Safoka, secrétaire général de la Fédération BTP (1 an de prison ferme)
- Julien Vaiagina, 2^e secrétaire général de la Fédération BTP (10 mois fermes)

Ces deux camarades sont en détention depuis le 28 mai 2009.

- Un an de prison ferme pour Jean-Jacques Ramparany, 1^{er} secrétaire général de la Fédération Fonction Publique. Il est détenu depuis le 22 juin 2009.
- Dix-huit militants ont été condamnés à 4 mois de prison avec sursis.

Pour les **soutenir**, vous pouvez leur écrire nominativement à l'adresse de la prison : Camp Est, 98800 NOUMÉA, NOUVELLE-CALÉDONIE

Pour **soutenir financièrement** les familles, vous pouvez envoyer vos dons à l'ordre de USTKE, à l'adresse : « SOLIDARITÉ USTKE » CICP, 21 Ter rue Voltaire , 75011 PARIS

Les syndicalistes de l'USTKE, emprisonnés à Nouméa depuis le 29 juin, ont normalement deux parloirs par semaine.

Gérard Jodar avait ainsi la visite de sa femme et de ses enfants le mercredi et le samedi. Depuis mercredi dernier (19 août), Rosemay (l'épouse de Gérard) n'a plus son droit de visite. Le directeur de la prison n'a pas daigné la recevoir pour lui donner une explication, mais un responsable de la prison lui a fait comprendre que « c'est suite à l'article » (l'interview de Gérard parue dans Libération lundi 17 août) :

Voir : [Interview de Gérard Jodar, président de l'USTKE, emprisonné à Nouméa](#)

- <http://www.liberation.fr/politiques/0101585626-en-nouvelle-caledonie-nous-sommes-toujours-dans-une-colonie>

Pour protester contre l'excès de zèle de ce directeur de prison, vous pouvez lui écrire de nombreux mails à l'adresse suivante : emmanuel.fenard justice.fr.

Les premiers messages :

De : Fédération SUD-Rail (SOLIDAIRES)

Objet :

Date : 24 août 2009 11:24:35 HAEC

À : emmanuel.fenard justice.fr

Monsieur le directeur de la prison de Nouméa,

Nous apprenons que Gérard Jodard, responsable de l'USTKE emprisonné pour action syndicale, a été privé de parler, semble-t-il suite à une interview donné au journal Libération.

Cela n'est pas acceptable !

Nous vous demandons donc de rétablir notre camarade dans ses droits élémentaires.

Plus largement, la Fédération SUD-Rail tient à protester contre la criminalisation de l'action syndicale dont fait l'objet l'USTKE et réclame la libération immédiate des syndicalistes et le libre exercice du droit syndical en Kanaky.

Dans l'attente, recevez Monsieur le directeur, nos salutations syndicales.

Le Bureau fédéral de SUD-Rail

De : Jean-Marc Desfilhes

Objet : Droit de parler de M. Jodar

Date : 24 août 2009 11:20:56 HAEC

À : emmanuel.fenard justice.fr

Monsieur,

Monsieur Jodar, Président de l'USTKE ne bénéficie plus de la possibilité de s'entretenir deux fois par semaine avec ses proches. La remise en cause de ses droits de parler est une atteinte grave aux libertés individuelles et à la démocratie. L'emprisonnement ne justifie en rien une coupure arbitraire entre le détenu et ses proches.

La décision que vous avez prise est de nature à provoquer de nouvelles tensions ce qui ne paraît pas opportun.

Je me permets donc de vous demander de bien vouloir revenir sur la mesure coercitive prise à l'encontre de M. Jodar et de préserver l'ensemble de ses droits.

Il n'y a que dans les dictatures que les prisonniers politiques sont interdits d'expression publique et je n'ose croire que ces brimades aient été mises en place suite à la suite d'article publié par Libération.

Salutations

Jean-Marc Desfilhes

Monsieur le directeur Emmanuel Fenard,

Il se peut que ce qui suit soit erroné, auquel cas mon envoi deviendrait nul et non avenu.

Mais s'il est vrai, je me demande si vous êtes réellement à un poste mérité pour montrer une telle interprétation des devoirs qu'ont les fonctionnaires français de respecter les valeurs de notre République.

La prison n'est que la privation d'aller et venir, comme l'a rappelé un de nos Présidents qui n'a pourtant pas été particulièrement brillant pour ses valeurs humaines, et il nous reste à tous la liberté d'expression et celle de demander des comptes à des fonctionnaires qui s'égareront manifestement et dérogent à leurs devoirs les plus fondamentaux. (articles XI & XV de la CONSTITUTION).

Abuser de ses pouvoirs reste toujours ce qu'il y a de plus méprisable chez un homme, a fortiori fonctionnaire et a fortiori porté à un poste de direction. Vous ne seriez pas seul à déraper et beaucoup de débats dénoncent ces conservateurs à tort et à travers qui nichent dans l'administration pénitentiaire, impunément et irresponsablement. Il a déjà fallu la désignation d'un Contrôleur général des prisons parce que l'Administration Pénitentiaire s'est avérée incapable de se contrôler elle-même, ni de se mettre en conformité avec les règles tant nationales qu'euro-péennes.

Je dois participer prochainement à une réunion sur ces sujets avec le préfet directeur de l'Administration Pénitentiaire, Monsieur d'Harcourt, et le Contrôleur général des prisons Monsieur Jean-Marie Delarue, et je ne manquerai pas d'exposer ces graves manquements dont celui qui est le déclencheur de la protestation à laquelle je m'associe vigoureusement.

Slts.

Michel Guérin Von Eickern - « Les Garous d'Ébène » - 29, rue de La Chapelle - 70300
BAUDONCOURT

Écrivain

Déclaration de Maître Aguila, avocat de l'USTKE, sur France-Info

Mardi 25 août 2009

"Venir demander 15 mois ferme avec mandat de dépôt, pour être monté dans un avion - puisque les poursuites pour dégradations ont été abandonnées -, donc c'est simplement pour être monté dans un avion et en être ressorti, c'est démesuré.

J'ai cité l'exemple d'un blocage d'un train, exactement identique, à Cahors, où les gens ont été relaxés parce que c'était la liberté constitutionnelle qui s'exerçait, le droit de manifester et le droit de grève, et le procureur n'avait d'ailleurs requis que des amendes.

Je suis persuadé que l'Etat en Métropole n'aurait pas pu agir de la sorte, et c'est ce qui fait dire d'ailleurs à Gérard Jodar qu'il a l'impression d'être dans une colonie et qui lui fait parler de justice coloniale, parce que, je vais vous donner un exemple, c'est aux Comores qu'on voit des syndicalistes, pour entrave à la circulation, condamnés à de la prison ferme. Aux Comores. C'est la seule jurisprudence que j'aie trouvée. Alors est-ce qu'en Nouvelle-Calédonie on est aux Comores ? C'est la question que je pose.

J'interprète ça comme la résultante finalement d'une stratégie de l'Etat qui pense pouvoir décredibiliser et criminaliser l'action de l'USTKE depuis 2 ans, avec le nouveau Haut-Commissaire qui, systématiquement, charge les piquets de grève, et je dis que c'est très très dangereux !"
